



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2017

Présents : Bureau du Conseil municipal : M. N. BIRCHLER, Président
Mme B. LEITNER-RIAT, vice-Présidente
M. M. FALQUET, secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, F. GAUTIER, C. LAPAIRE,
P. REYMOND, C. VIQUERAT,
R. ZWYSSIG-VESTI

MM. A. KAELIN, P. AMBROSETTI, E. CURTET,
F. FREY, A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT,
J. PONTI, R. SUTTER, G. ZWAHLEN

Membres du Conseil administratif : Mme F. de PLANTA, Maire
M. P. THORENS, Conseiller administratif
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif

Excusés : MM. D. AZARPEY et D. MAZOUER

M. le Président ouvre la séance à 18h30. Il salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, ainsi que le personnel administratif. Il souhaite à tous la bienvenue à cette séance plénière du 20 juin 2017.

M. le Président annonce que M. AZARPEY est excusé.

Pour sa première séance en tant que Président du Conseil municipal, **M. BIRCHLER** prononce le discours suivant :

« Madame la Vice-présidente, Monsieur le *Past*-président, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Chères et Chers collègues, Chères camarades,

Il est d'usage dans cet auguste hémicycle de commencer la nouvelle année de législature par un mot de bienvenue du président fraîchement élu, accompagnant le cadeau, souvenir de mon dernier raid au pays du *Tokaji*, qui vous permettra de pimenter vos plats préférés, en attendant que le voyage du CM de l'année prochaine ne pimenter votre *Week-end* de l'Ascension.

Avant de continuer mon allocution, je tiens à remercier mon prédécesseur, Emmanuel CURTET, pour l'année écoulée. Je tenais également à le rassurer, par rapport à ses doutes exprimés dans son discours d'intronisation du 20 juin 2016, car il a été non seulement (je le cite) « à la hauteur pour succéder à Fabienne », mais il a été un excellent président. Durant toute l'année de son mandat il nous a démontré avec constance, que si l'habit ne fait pas le moine, la présidence ne pousse pas à changer d'habit « ude » !!!.

Sur ce thème, il ne s'était donc fixé aucune limite, mais il ne les a également jamais dépassées. Avec nos tenues aujourd'hui nous lui rendons, en quelque sorte, hommage !

Je tenais également par ces mots à vous remercier pour votre confiance en m'élisant comme président. Je considère que d'être le premier citoyen d'une aussi belle commune que la nôtre est un grand honneur et un immense privilège. J'espère pouvoir m'en montrer digne, tout comme mes collègues des 2239 autres communes suisses (chiffre de mars 2017) !

Le score obtenu, avec près 95% des bulletins distribués (ou 100% des bulletins valides), avait une vague odeur de réminiscence de l'époque soviétique et il m'a remémoré les excellents moments que nous avons passé ensemble à Leningrad, je voulais dire St-Pétersbourg !



Ceci m'amène pratiquement, sans transition, à un autre point qui caractérise cette année de législature, à savoir celle du deuxième voyage du Conseil municipal, ou le premier pour ceux qui ont rejoint dernièrement, notre Noble assemblée (ou vont l'intégrer prochainement). Avec les deux destinations précédentes la barre était ainsi placée très haut. C'est pourquoi je me suis adjoint les services d'un EM ad hoc, dirigé par un lieutenant-colonel à la retraite, mais gestionnaire en voyages d'une grande agence de voyage de la place. Les travaux de simulation des variantes de « *l'airborne force projection* » des autorités communales et *alii* ont déjà commencé, mais avant de passer à la planification de l'engagement j'ai besoin de savoir, en tant qu'élément de prise de décision (car l'une des variantes, pour des raisons de transport aérien et de largage sur l'objectif un peu avant l'aube), impliquerait un regroupement avancé des participants dans le secteur d'attente de l'aéroport le mercredi soir déjà. Je vous serai donc gré, s'il y a une impossibilité de vous exfiltrer du travail pour être au environs de 1800 à l'aéroport de me le faire savoir par e-mail, courriel qui sera évidemment traité de manière confidentielle, maintien du secret des opérations oblige. Délai pour ce faire : la St. Jean à minuit !

Après les présentations des concepts des 5 variantes (CENTRO, NORDA, SUD, ZAPAD et VOSTOK (pour ceux qui par hasard ne comprendraient pas le russe, respectivement ouest et est) par l'EM ad hoc, quel que soit la variante que je retiendrai, celle-ci devrait vous permettre de revenir cette fois ci aussi avec des souvenirs olfactifs, gustatifs, auditifs, tactiles et visuels inoubliables. Vos 5 sens devraient être comblés !

A ce propos, le succès d'une opération dépend aussi de l'entraînement individuel et personnel : n'oubliez pas de vous entraîner à lever le coude, vous aurez moins de courbatures au retour !!!

D'ailleurs, vous aurez l'occasion de commencer tout de suite après le CM, car en ce qui concerne l'emplacement des agapes qui suivront notre Conseil, notre Maire à toutes et tous, vous a déjà fait la donnée d'ordre en vous fixant la tenue et en indiquant l'emplacement et le comportement à adopter sur l'objectif ! Je tiens cependant à vous rassurer, à part l'entraînement précité, il n'y a aucun lien de cause à effet entre les activités de ce soir et les conditions du voyage, même si, selon la variante choisie, la tenue demandée pour ce soir pourrait faire bonne figure dans le paquetage.

Avant de terminer, nous avons un premier challenge à relever, c'est celui de pouvoir profiter un maximum de cette magnifique soirée qui s'annonce sous les meilleures auspices météorologiques et gastronomiques. Je vous exhorte donc à être bref si vous devez intervenir et si vous hésitez, de vous poser la question si c'est indispensable, selon l'adage « *la parole est d'argent, le silence d'or* » et si ça ne peut attendre le prochain CM. Notre maire à toutes et tous s'engage (elle ne le sait pas encore) à offrir la tournée générale après le prochain CN si nous finissons avant 19h30 ! Soyez donc brefs !

Madame la Vice-présidente, Monsieur le *Past-président*, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Chères et Chers collègues, Chères camarades, je vous remercie pour votre attention constante et sans faille pour écouter mon propos.

Vive Collonge-Bellerive !
Vive Genève !
Vive la Suisse !»

Applaudissements

M. le Président annonce l'heureux événement de la venue au monde de la petite Zina le 16 juin dernier, fille de la secrétaire du Conseil municipal.

M. le Président aborde le premier point de l'ordre du jour.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Démission de M. Ivan FALQUET et remplacement par Mme Raphaëlle LOTA



- **M. le Président** annonce la démission du Conseil municipal de M. Ivan FALQUET à fin mai. Il évoque la réception d'un courrier daté du 12 juin du Service des votations, indiquant l'acceptation de Mme Raphaëlle LOTA à la fonction de Conseillère municipale en remplacement de M. Ivan FALQUET. Celle-ci étant absente de Genève, elle devrait prêter serment à la séance plénière du Conseil municipal du 26 septembre prochain.

Modification du calendrier du 2e semestre

- **M. le Président** annonce la modification du calendrier du 2e semestre avec le changement de la date du Conseil municipal du lundi 20 novembre au mardi 21 novembre, pour des raisons d'impossibilité de présence de la Présidence et Vice-Présidence à la première date initialement prévue.

Liste des questions en suspens et mise à jour

- **M. le Président** rappelle que la liste des questions en suspens a été mise sur CMNet et sera épurée à la fin du mois. Il demande d'envoyer d'ici le 30 juin un courriel à Mme Urfer pour toute remarque ou question. Il précise qu'ainsi seules les questions en orange resteront en suspens.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 et passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI annonce que Mme de COULON s'excuse et aura un peu de retard.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

A l'unanimité (15 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2017 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Sociale du 29 mai 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 29 mai 2017.

M. le Président passe au rapport suivant.

- Aménagement du 30 mai 2017

M. le Président annonce que cette séance a fait l'objet d'un rapport et d'un PV.

Il demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.



A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 30 mai 2017.

Nouveau concept d'éclairage dans le cadre du projet de la zone piétonne

Il demande à Mme. VIQUERAT de lire le préavis relatif au nouveau concept d'éclairage de la zone piétonne du chemin du Vieux-Vésenaz.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la consultation d'un mandataire pour un nouveau concept d'éclairage dans le cadre du projet de la zone piétonne du chemin du Vieux-Vésenaz, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte la consultation d'un mandataire pour un nouveau concept d'éclairage dans le cadre du projet de la zone piétonne du chemin du Vieux-Vésenaz.

M. le Président passe au rapport suivant.

- Conjointe Finances et Routes et infrastructures du 6 juin 2017

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il passe la parole à M. GOHRING.

M. GOHRING apporte une précision concernant le deuxième encadré relatif à l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 pour la voirie en dépassement du budget, et propose de supprimer les quatre derniers mots : « financé en fonds propres », vu qu'il s'agit d'un dépassement au niveau du budget de fonctionnement.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Conjointe Finances et Routes et infrastructures du 6 juin 2017.

Acquisition d'un véhicule de type Goupil G5

Il demande à Mme VIQUERAT de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif à l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 en remplacement du véhicule de la voirie accidenté.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 en remplacement du véhicule de la voirie accidenté, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 en remplacement du véhicule de la voirie accidenté.

M. le Président indique que les trois préavis relatifs : aux études pour la mise à jour du plan directeur communal et l'élaboration de la charte des espaces publics ; à la subvention pour le déploiement de la fibre optique sur la commune ; ainsi qu'à la dotation à la fondation immobilière de Collonge-Bellerive, feront l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Il demande à Mme VIQUERAT de lire le préavis de la commission Finances relatif à l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 en remplacement du véhicule de la voirie accidenté.



Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 en remplacement du véhicule de la voirie accidenté, pour un montant de 55'000 F en dépassement des comptes de fonctionnement 2017, lèvent la main. »

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal accepte l'acquisition d'un véhicule de type Goupil G5 en remplacement du véhicule de la voirie accidenté, pour un montant de 55'000 F en dépassement des comptes de fonctionnement 2017.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Culture et loisirs du 7 juin 2017**

M. le Président précise que la décision d'octroi de la bourse culturelle n'est pas soumise au vote du Conseil municipal. En effet, selon le règlement relatif à l'attribution de bourses culturelles, elle est de la seule compétence du comité de sélection qui se compose du magistrat en charge de la culture et des membres de la commission Culture et loisirs.

Il passe la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND précise que comme l'attribution des bourses culturelles n'est pas soumise au vote, et que tout se trouve dans le rapport, il n'y a rien à ajouter.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 7 juin 2017.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Juridique du 8 juin 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA remercie et précise qu'elle n'a pas de précision à apporter au rapport.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant ce rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (15 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Juridique du 8 juin 2017.

18h45 : M. le Président signale à l'assemblée l'arrivée de M. ZWAHLEN.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 12 juin 2017**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.



A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 12 juin 2017.

Cheminement piétonnier le long du chemin de la Californie

M. le Président demande à M. SUTTER de lire le préavis relatif à l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long du chemin de la Californie.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long du chemin de la Californie entre la route de Thonon et le chemin de la Carcellière, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long du chemin de la Californie entre la route de Thonon et le chemin de la Carcellière.

Inscription d'une servitude de passage à pieds

M. le Président demande à M. SUTTER de lire le préavis relatif à l'inscription d'une servitude de passage à pieds, sur la parcelle n° 5352, dont les frais d'établissement et d'entretien seront à la charge de la Commune.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'inscription d'une servitude de passage à pieds, sur la parcelle no 5352, sise au 2 chemin de la Californie, au profit de la Commune de Collonge-Bellerive, dont les frais d'établissement et d'entretien seront à la charge de la Commune, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte l'inscription d'une servitude de passage à pieds, sur la parcelle no 5352, sise au 2 chemin de la Californie, au profit de la Commune de Collonge-Bellerive, dont les frais d'établissement et d'entretien seront à la charge de la Commune.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Bâtiments et logement du 14 juin 2017**

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le rapport.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 14 juin 2017.

Transformation des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos (amélioration de l'enveloppe thermique)

M. le Président demande à Mme GAUTIER de lire le préavis relatif au cahier des charges concernant la transformation des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos.

18h50 : **M. le Président** signale à l'assemblée l'arrivée de **Mme de COULON**.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la proposition rapportée par le mandataire relative à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre concernant la transformation des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99,

105 et au chemin du Grand-Clos 3 liée à l'amélioration de l'enveloppe thermique de ces bâtiments, soit :

Conservation du statu quo des surfaces commerciales au rez-de-chaussée ;
Modification de la typologie des appartements ;
Réalisation de transformations en toiture et façade,
lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la proposition rapportée par le mandataire relative à l'élaboration du cahier des charges de l'appel d'offre concernant la transformation des immeubles situés à la route d'Hermance 95, 97, 99, 105 et au chemin du Grand-Clos 3 liée à l'amélioration de l'enveloppe thermique de ces bâtiments, soit :
Conservation du statu quo des surfaces commerciales au rez-de-chaussée ;
Modification de la typologie des appartements ;
Réalisation de transformations en toiture et façade.

Bâtiment Centre Nature

M. le Président demande à Mme GAUTIER de lire le préavis relatif aux études du bâtiment Centre Nature.

M. le Président précise que ce crédit devra aussi être soumis à la commission des Finances et fera l'objet d'une délibération.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de réaliser une étude de faisabilité, financée par un crédit d'étude de 40'000 F, afin d'étudier les possibilités de rénovation ou de reconstruction du bâtiment Centre Nature No 1377, sis chemin de la Réserve 8, propriété de la Commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte le principe de réaliser une étude de faisabilité, financée par un crédit d'étude de 40'000 F, afin d'étudier les possibilités de rénovation ou de reconstruction du bâtiment Centre Nature No 1377, sis chemin de la Réserve 8, propriété de la Commune de Collonge-Bellerive.

Principe de restaurer le bâtiment de la voirie sis au chemin des Rayes 30

M. le Président demande à Mme GAUTIER de lire le préavis relatif au principe de restaurer le bâtiment de la voirie sis au chemin des Rayes 30.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe de restaurer le bâtiment de la voirie sis au chemin des Rayes 30, qui doit faire l'objet d'une demande de dépassement du budget 2017, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte le principe de restaurer le bâtiment de la voirie sis au chemin des Rayes 30, qui doit faire l'objet d'une demande de dépassement du budget 2017.

Travaux du bâtiment du Point d'interro.

M. le Président demande à Mme GAUTIER de lire le préavis relatif aux travaux du bâtiment du Point d'interro.

Après lecture du préavis, M. le Président soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la réalisation de travaux de mise en conformité du bâtiment du Point d'interro avec les normes de sécurité en vigueur pour un montant de 9'000 F, dont le projet doit faire l'objet d'une demande de dépassement du budget 2017, lèvent la main. »





A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la réalisation de travaux de mise en conformité du bâtiment du Point d'interro avec les normes de sécurité en vigueur pour un montant de 9'000 F, dont le projet doit faire l'objet d'une demande de dépassement du budget 2017.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Délibération 17-10 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-10.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 17-10.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-10 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 17-10 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 17-11 : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B) réalisé par Swisscom (Suisse) SA.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-11.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-11 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B) réalisé par Swisscom (Suisse) SA.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la délibération 17-11.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-11 : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B) réalisé par Swisscom (Suisse) SA., lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 17-11 relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B) réalisé par Swisscom (Suisse) SA.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 17-12 : Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 17-12.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 17-12 relative à l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la délibération 17-12.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 17-12 : « Que celles et ceux qui approuvent l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 17-12 relative à l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, **M. le Président** passe au point suivant.

6. DROIT D'OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de 5'000'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING remercie et présente brièvement le projet. Il estime ce projet intercommunal très intéressant, et précise qu'il a passé non seulement en commission Culture de l'ACG, mais également au comité du Fonds intercommunal et approuvé à l'assemblée générale de l'ACG quasiment à





l'unanimité. Il stipule qu'il manquait un tel complexe à Genève, avec des salles de concert et de répétition. Il précise qu'il s'agit de deux salles de concert, une de 400 places et une de 150 places ainsi que de 33 salles de répétition. Il ajoute que ces salles sont en effet très demandées dans la région. Il ajoute encore la création d'une galerie d'exposition, de 350 logements pour personnes en formation, d'un restaurant et d'un hôtel, créant ainsi des interactions avec la HEAD qui est amenée à déménager. Il précise que la demande de subvention ne porte que sur la partie culturelle proprement dite, hors hôtel et restaurants.

Il ajoute que les crédits bancaires sont en étude.

M. le Président remercie M. GOEHRING, et attire l'attention à ce que ceux qui soutiennent le projet doivent voter négativement.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter le droit d'opposition des Conseillers municipaux : « Que celles et ceux qui souhaitent que la commune exerce son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de 5'000'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine, lèvent la main. »

Par 16 non et 1 abstention, le Conseil municipal refuse que la commune exerce son droit d'opposition à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la subvention de 5'000'000 F prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal en faveur du Centre Culturel de Châtelaine.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJETS DE MOTION

M. le Président précise que les motions ne seront pas lues dans leur intégralité mais visibles au rétroprojecteur et chacune sera brièvement présentée.

Motion 17-03 : Etude d'aménagement du préau de l'école de la Californie.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA explique la raison de cette motion. Elle répond à l'intervention de M. SUTTER lors du dernier Conseil municipal, relative à cette question. Elle rappelle que les travaux avaient déjà commencé en 2015. Elle ajoute qu'un groupe de travail avait été constitué suite à une demande faite au conseil d'établissement, notamment entre les services techniques et le corps enseignant. Le Conseil administratif ayant fait un bilan, elle informe que le groupe de travail devra se remettre à travailler sur ce dossier, ce qui impliquera une demande de crédit d'étude.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 17-03.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 17-03, relative à l'étude d'aménagement du préau de l'école de la Californie.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la motion 17-03.

M. le Président passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE propose M. SUTTER, Président de l'APECOV qui s'est impliqué dans ce projet dès le départ en tant que représentant du Conseil municipal au sein du groupe de travail.



Après lecture de la motion, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion 17-03: « Que celles et ceux qui approuvent la motion 17-03, relative à l'étude d'aménagement du préau de l'école de la Californie, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la motion 17-03, relative à l'étude d'aménagement du préau de l'école de la Californie.

M. le Président fait voter la proposition de Mme LAPAIRE concernant le représentant du Conseil municipal au groupe de travail : « Que celles et ceux qui acceptent que M. SUTTER participe au groupe de travail de cette motion, lèvent la main. »

Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal désigne M. SUTTER en tant que représentant du Conseil municipal relatif à l'étude d'aménagement du préau de l'école de la Californie.

M. le Président ajoute qu'une synergie entre différents groupes est toujours utile. Il passe à la motion suivante.

Motion 17-04 : Enfouissement des lignes électriques.

M. le Président passe la parole à Mme LEITNER-RIAT pour introduire cette motion.

Mme LEITNER-RIAT prononce le texte suivant :

« Madame le Maire
Messieurs les Conseillers administratifs
Mesdames, chers collègues

Notre commune est belle, accueillante et bien gérée et c'est l'avis partagé par une majorité de nos habitants.

Le Conseil administratif et le Conseil municipal ont le souci de l'esthétique et du confort des places, des rues et des chemins de la commune :

- Une petite place a été créée face à la boulangerie de Collonge, ce sont des matériaux design et sobres qui ont été choisis.
- De jolis bancs ont été installés dans de nombreux endroits.
- Un éclairage écologique et chaleureux a été branché, comme à la Savonnière et ne saurait tarder ailleurs.

Toutefois Si on lève le nez :

On aperçoit de nombreux poteaux électriques et téléphoniques.

Ils sont en bois, goudronnés, transportent un certain nombre de câbles.

Ces derniers enlaidissent véritablement le paysage et gâchent les efforts fournis.

Poteaux et trottoirs

Après m'être rendue sur le terrain, j'ai constaté que parfois la distance entre le poteau et le bord du trottoir est de 64 cm, 66, voir 72 centimètres.

J'ai vu dernièrement une dame avec une poussette, descendre du trottoir pour contourner le poteau et elle a été obligée de marcher face au trafic, avant de remonter sur le trottoir.

La sécurité des usagers qui se promènent avec une poussette ou des personnes handicapées n'est pas garantie.

L'enfouissement des lignes électriques

Nous ne comprenons pas pourquoi, lors de constructions nouvelles ou lors de grands travaux les câbles électriques et téléphoniques n'ont pas été systématiquement enfouis.

Par exemple vers la Migros sur la route d'Hermance, les câbles n'ont pas été enfouis et la sécurité des passants est mise en péril.

Trois maisons viennent d'être construites, près du stade de foot et déjà trois câbles traversent le chemin de la Californie.



C'est incompréhensible ! Qui laisse faire cela ?

Dans une commune en pleine expansion : l'espace public et le paysage doivent être préservés.

Je vous engage vivement à accepter cette motion qui est d'une utilité et d'une actualité incontestable.
Je vous remercie de votre attention. »

M. le Président remercie Mme LEITNER-RIAT et demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 17-04.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 17-04, relative à l'enfouissement des lignes électriques.

M. HAINAUT fait remarquer que cette motion est parfaitement d'actualité, et abonde dans le sens des remarques de Mme LEITNER-RIAT. Il suggère toutefois de compléter les invites faites par le Conseil municipal en demandant, lors de la prise de contact, une estimation des coûts de cette opération. Il propose ainsi un amendement avec une estimation des coûts de l'opération.

M. le Président remercie M. HAINAUT pour cet amendement et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET demande si l'estimation des coûts doit porter sur les 10 ans. Il ajoute que les coûts estimés aujourd'hui ne pourront refléter la réalité de demain.

M. le Président passe la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT pense qu'avoir une idée des coûts d'aujourd'hui est un indicateur intéressant à considérer. Il précise que les coûts sont importants, et aimerait avoir un ordre de grandeur de ceux-ci.

M. le Président passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE rappelle que c'est un projet sur du long terme, qu'il faudra porter au budget chaque année. Elle ajoute qu'il est important d'avoir un ordre de grandeur pour un projet coûteux.

M. le Président donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET ajoute qu'il faudra tenir compte dans cette estimation des opportunités de fouilles.

M. le Président donne la parole à Mme GAUTIER.

Mme GAUTIER rejoint la proposition de M. HAINAUT. Elle fait remarquer que ces lignes sont SIG. Elle demande que la participation des SIG pour ces travaux soit mentionnée dans la motion.

M. le Président donne la parole à M. PONTI.

M. PONTI préconise de faire dans un premier temps un bilan sur les travaux d'enfouissement à réaliser. Dans un second temps, il sera possible d'échelonner les investissements sur les dix prochaines années.

M. le Président donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN abonde dans le sens de M. PONTI, en affirmant qu'il est utile de faire au préalable le catalogue des travaux et une hiérarchie de ceux qui sont plus importants comme par exemple les trottoirs dont la sécurité est en cause. Il ajoute par ailleurs qu'il faudrait empêcher tout nouveau poteau électrique à l'avenir, et demande que les habitants soient sensibilisés à cette problématique. Une discussion s'engage.

M. le Président donne la parole à M. HAINAUT.



M. HAINAUT synthétise la discussion. Il conclut en posant la question de savoir si la volonté politique est de ne plus avoir de poteau dans dix ans ou s'il s'agira de profiter des opportunités d'enfouissement à l'avenir.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA précise que l'amendement devrait en effet comporter un volet économique. Elle ajoute qu'amender l'interdiction d'implantation de nouveaux poteaux n'a pas lieu d'être comme le demandait M. KAELIN, puisque cela ne se fait plus dès lors que les lignes électriques sont raccordées aux poteaux existants. Par ailleurs elle répond à la proposition de M. CURTET de préparer l'enfouissement lors de toute nouvelle construction, en rappelant qu'il faut distinguer les travaux qui doivent être financés par la commune de ceux qui incombent aux privés.

M. le Président donne la parole à Mme LEITNER-RIAT.

Mme LEITNER-RIAT évoque la construction de nouvelles maisons au chemin de la Californie, qui se sont branchées sur des poteaux et n'ont pas pris l'option d'enfouir leurs câbles. Elle demande pourquoi on n'oblige pas les nouvelles constructions à enfouir leurs câbles.

M. le Président propose que la discussion soit reportée à la commission Routes et infrastructures. Il passe la parole à M. AMBROSETTI.

M. AMBROSETTI précise qu'en principe les derniers branchements aériens qui ont lieu sont ceux du téléphone. Il abonde dans la nécessité de faire un état des lieux avant toute autre opération.

M. le Président propose que l'on vote un amendement à cette motion relative aux coûts uniquement.

Mme de PLANTA ajoute qu'il y a lieu de veiller au traitement d'équité vis-à-vis des particuliers. En ce qui concerne l'aspect financier, il s'agit d'un processus à long terme qui devra figurer au plan quinquennal. Si cette motion est renvoyée en commission Routes et infrastructures, elle pourrait être intégrée à la réflexion générale qui a lieu actuellement.

M. le Président demande à l'assemblée de voter l'amendement HAINAUT de la motion 17-04: « Que celles et ceux qui acceptent que la commission Routes et infrastructures se penche sur l'aspect financier, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve l'amendement de la motion 17-04, relative à l'acceptation que la commission Routes et infrastructures se penche sur l'aspect financier de l'enfouissement des lignes électriques.

M. le Président demande à M. M. FALQUET de lire la motion 17-04 amendée.

Après lecture de la motion amendée, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion 17-04 amendée: « Que celles et ceux qui approuvent la motion 17-04 amendée, relative à l'enfouissement des lignes électriques, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la motion 17-04 amendée, relative à l'enfouissement des lignes électriques.

Motion 17-05 : FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur.

M. le Président passe la parole à M. PONTI pour introduire cette motion.

M. PONTI informe que cette motion fait suite à une discussion au sein du groupe PLR au sujet de l'avenir du FC St-Paul et en particulier de ses terrains. Il précise que la commune participe financièrement au fonctionnement du Centre Sportif de Rouelbeau, notamment pour les terrains de



football, alors que l'équipe de FC St-Paul n'y joue que très peu. Il ajoute qu'ils ont constaté que le terrain B du FC St-Paul, situé en zone agricole le long de la route de la Capite, fait l'objet d'un bail précaire, et qu'une solution devrait être trouvée afin d'adopter un nouveau terrain à la place de ce terrain B.

En outre, constatant que la jeunesse de la région a besoin de plus d'espace pour les jeux de ballons, il propose d'utiliser la zone à l'entrée du terrain principal qui actuellement n'est pas utilisée.

Enfin, ayant constaté que la parcelle de 12'500 m² du stade est en zone villas (zone 5), il informe de réflexions à venir concernant le FC St-Paul qui tiennent compte de la valeur non négligeable de cette parcelle.

Il indique que la motion demande la création d'une commission Ad hoc constituée de membres du Conseil municipal et de personnes impliquées dans l'avenir de ce stade et du terrain situé le long de la Californie. Il précise que les membres de la commission devraient garder un esprit ouvert et constructif pour discuter de l'avenir de ce stade.

M. le Président passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS ajoute que le bâtiment sera à inclure dans les discussions de cette commission Ad hoc, car des décisions sur le bâtiment du FC St-Paul devront être prises prochainement concernant l'assainissement énergétique du bâtiment.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion 17-05.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 17-05, relative au FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur.

M. le Président passe la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE précise qu'outre la discussion sur les terrains de foot, cette commission sera attentive afin que certains équipements soient ouverts à d'autres utilisateurs que ceux du FC St-Paul, comme à tous les jeunes pendant les week-ends ou aux professeurs de gymnastique également. Il s'agira d'une réflexion globale à ce sujet.

Enfin elle propose que cette commission soit une grande commission composée de six membres plus un président.

M. le Président précise que la commission sera un point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal du 26 septembre.

M. le Président demande à Mme LEITNER-RIAT de lire la motion 17-05, en tenant compte de la modification de Mme LAPAIRE.

Après lecture de la motion modifiée, et comme il n'y a pas de questions, M. le Président demande à l'assemblée de voter la motion 17-05 modifiée: « Que celles et ceux qui approuvent la motion 17-05 modifiée, relative au FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve la motion 17-05 modifiée, relative au FC St-Paul et son stade : discutons ensemble du futur.

M. le Président passe au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions à l'attention du Conseil administratif et donne la parole à M. GIANNASI.

23 Conseillers municipaux dans l'hémicycle



M. GIANNASI demande si, sachant que dans trois ans le Conseil municipal sera constitué de 23 membres, le Conseil administratif a prévu une future rénovation de la salle. Dans le cas où cela est prévu, il souhaite que le Conseil municipal soit associé à cette rénovation.

M. le Président donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS informe qu'une réflexion a déjà été faite, et précise que la salle vient d'être rénovée. L'intégration de deux places supplémentaires ne devrait pas poser de problème.

M. le Président donne la parole à M. KAELIN.

Plage de la Savonnière : chaos par rapport à la circulation

M. KAELIN demande au Conseil administratif si des mesures ont été prises depuis l'information qu'il leur a transmise dernièrement sur les « bouchons » de circulation qui sont créés les week-ends. Il signale que différentes mesures ont été tentées, comme des signaux posés par la police municipale fréquemment sollicitée pour aider à circuler. Il relève les risques de sécurité liés au manque d'accessibilité d'une ambulance par rapport aux grills.

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING indique qu'ils sont conscients de la problématique, ayant reçu des remarques de nombreux habitants de la commune. Il ajoute que le week-end dernier des dispositifs ont été posés devant certaines propriétés privées afin d'éviter aux voitures de se garer n'importe où. La solution est positive. Il soulève que cette plage est publique et gratuite, et est donc très appréciée. La gendarmerie a été informée. Le Conseil administratif suit la situation. M. Pauli fait le point avec le gardien toutes les semaines. Par ailleurs à partir du 1^{er} juillet et tout l'été, un gardien à plein temps tous les jours et deux à plein temps les week-ends seront attentifs à faire respecter les lieux et notamment à la conformité des grills.

M. le Président donne la parole à M. KAELIN.

Containers verts sur la voie publique

M. KAELIN se réfère à des courriers envoyés à la Mairie concernant des containers verts en grand nombre sur la chaussée par exemple chemins Sous-Cherre ou Armand-Dufaux. Il souhaite que la commune agisse pour supprimer ce problème. Il demande si le monument commémoratif de l'exploit des frères Dufaux pourrait être déplacée dans un autre lieu qui la mettrait plus en valeur et qu'un espace containers puisse occuper cette place.

M. GOEHRING indique que le suivi des actions de pose d'autocollants est fait. Les points sensibles sont répertoriés. En fonction des résultats de la seconde campagne, une action plus importante au besoin une mesure plus importante sera organisée. Il ajoute que c'est un travail de longue haleine. Les amendes pourront être envisagées en cas de non résultat à terme. Concernant la zone du monument, M. GOEHRING se renseigne si la commune est propriétaire de la parcelle, et sur la faisabilité d'une telle solution en précisant toutefois que vu le caractère historique du monument, cela semble peu envisageable.

M. le Président donne la parole à M. AMBROSETTI.

Procédés de réclame : courriers des agents de police municipale déplacés

M. AMBROSETTI s'étonne vivement d'avoir reçu un courrier de la secrétaire de la police municipale concernant la plaque qui indique son bureau d'architecte alors que cela fait 5 ans qu'il est à cette adresse. Il ne comprend pas cette demande et trouve le courrier inapproprié sur plusieurs aspects notamment le fait que l'on s'adresse à des personnes qui ont des plaques depuis des années comme si elles venaient de les poser.



M. GOEHRING indique que M. AMBROSETTI n'est pas le premier à réagir dans ce sens et qu'il se renseignera.

M. le Président donne la parole à Mme VIQUERAT.

Containers sur la voie publique

Mme VIQUERAT renchérit sur la question des containers qui restent sur la voie publique, notamment au chemin de Sous-Caran. Elle note sept containers qui restent en permanence dehors.

Visibilité au carrefour route de Thonon - chemin Neuf-de-Vésenaz

Elle ajoute qu'il y a aussi un problème de visibilité au carrefour route de Thonon- chemin Neuf-de-Vésenaz. Il est difficile de voir les voitures arriver lorsqu'on veut tourner sur le chemin Neuf-de-Vésenaz. Il lui semble que les plantations sont trop grandes.

Mme de PLANTA indique qu'elle étudiera cette question avec le service de la voirie.

Containers stockés sur la voie publique

Mme GAUTIER revient sur la question des containers stockés sur la voie publique qui reste aiguë à la route de La Capite. Cette situation existe aussi dans les chemins privés.

Procédés de réclame : plaques métiers

Elle ajoute concernant les procédés de réclame que certains métiers (médecins ou architectes) ne sont pas soumis à la réglementation sur les procédés de réclame. Elle précise qu'une enseigne lumineuse est une réclame, ainsi qu'une enseigne de magasin. Mais pas les plaques privées.

M. le Président donne la parole à M. CURTET.

Cartes thématiques à la salle des commissions de la commune

M. CURTET indique qu'il recherche régulièrement des cartes de la commune, avec des surfaces d'assolement, et souhaite avoir à nouveau à disposition à la salle des commissions des cartes identifiant les parcelles propriété de la commune, les zones de construction et d'assolement ou de pouvoir projeter en séance ces plans.

Mme de PLANTA répond qu'à l'heure de la génération 4.0 on devrait en effet s'aider des supports informatiques, il est donc tout à fait légitime de demander que des plans puissent être rapidement projetés sur écran.

Elle profite du sujet pour informer le conseil que les APA (autorisation par procédure accélérée) seront prochainement traitées de manière informatique ce qui nécessitera probablement l'acquisition d'une table numérique.

M. le Président donne la parole à M. ZWAHLEN.

Aménagement : austérité entrée de Collonge depuis la Pallanterie

M. ZWAHLEN souligne la qualité et gaieté des aménagements floraux de l'entrée de la commune côté Manor mais côté giratoire des Tattes plusieurs habitants lui ont fait des remarques sur l'austérité du lieu.

M. THORENS et Mme REYMOND ont indiqué que le concept de base, projet d'art contemporain lancé par la commission Culture, était d'être sobre pour mettre en valeur les œuvres du giratoire mais la question peut être à nouveau posée lors du deuxième tour de ces affiches. Mme REYMOND précise que le choix de l'œuvre et le concept global avaient été délégués au MAMCO et en particulier à l'ancien Directeur M. Christian BERNARD.



M. PONTI propose d'envisager des graminées dans le futur pour adoucir la dureté du lieu.

M. FALQUET ajoute que la végétation ne peut être qu'un plus et embellir un lieu.

Comme il n'y a plus de remarques ou de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si un Conseiller municipal désire intervenir, afin de transmettre une communication. Il passe la parole à M. CURTET.

Inspection de la compagnie des Sapeurs-pompiers

M. CURTET informe de l'inspection triennale de la compagnie des Sapeurs-pompiers le 10 juin qui s'est très bien passée. Il précise que la prochaine aura lieu dans 3 ans.

L'écho

Mme LAPAIRE remercie le Conseil administratif et la mairie pour la nouvelle édition de L'écho qui est un journal très bien fait et agréable à lire, dont elle a régulièrement de bons retours de la population. Elle souligne l'article d'une page consacré au Point d'interro qui mentionne des activités et camps d'été et remercie pour cette attention.

Théâtre de Carouge : représentations à la Ferme de St-Maurice

Mme VIQUERAT remercie le Conseil administratif pour l'organisation des représentations du théâtre de Carouge. Cette invitation a été une très belle initiative.

Fanfare

M. GIANNASI communique pour la Fanfare, et souligne que le prêt de la commune est remboursé. Il indique que la commune sera sollicitée dans le cadre du budget par des demandes pour l'école de musique.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à Mme le Maire.

Félicitations et remerciements à M. BIRCHLER

Mme de PLANTA remercie M. BIRCHLER pour la qualité de sa première séance en tant que Président du Conseil municipal. Elle lui souhaite plein succès dans cette année de présidence.

Remerciements

Elle remercie son collègue Marcel GOEHRING de lui avoir passé le flambeau pour présider l'équipe du Conseil administratif, lequel rappelle-t-elle fonctionne dans un bel esprit de collégialité.

20 ans de la Fondation de la Pallanterie

Elle rappelle la célébration des 20 ans de la Fondation de la Pallanterie ce jeudi.



Manifestations communales

Elle rappelle les manifestations avec pour commencer celle des 8P le jeudi 22 juin à 14h00 à l'épicentre avec « la cérémonie des stylos ».

Elle rappelle également la cérémonie des Promotions le vendredi 30 juin et encourage les Conseillers municipaux à venir y assister.

Enfin le 1^{er} août à la Savonnière, avec Time Machine pour animer la soirée (orchestre qui avait été sollicité pour la Tranchée Couverte).

Elle rappelle les 20 ans de la Fondation de la Pallanterie ce jeudi et l'invitation de tous à cette soirée.

Elle termine en donnant rendez-vous à tous au Wake sport center pour le dîner de fin d'année scolaire des Conseillers municipaux.

Croisière des aînés

M. THORENS informe de la date de la croisière des aînés du 13 septembre 2017 à laquelle sont conviés tous les Conseillers municipaux.

M. le Président remercie pour les communications et prie les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Six dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 20h10.

Collonge-Bellerive, le 20 juin 2017.



Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 200'000 F, destiné à la révision du plan directeur communal 2014, ainsi qu'à l'élaboration d'une charte des espaces publics.

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) du 4 juin 1987 (L 1 30) et, en particulier, à son article 10 al. 9 qui précise que les communes disposent d'un délai de trois ans pour réexaminer leur planification directrice, dès l'approbation d'un nouveau plan directeur cantonal (PDCn) par le Conseil fédéral,

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le Plan directeur communal (PDCom) 2014, adopté par le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, le 24 juin 2013 et approuvé par le Conseil d'Etat, le 17 septembre 2014,

vu l'approbation, le 29 avril 2015, du Plan directeur cantonal 2030 par la Confédération,

vu l'offre établie par le bureau pilote URBAPLAN SA, en date du 10 janvier 2017,

vu l'offre établie par l'Agence Luc Malnati & Leonard Verest Architectes Urbanistes, en date du 10 novembre 2016,

vu l'exposé des motifs du 8 juin 2017,

vu les rapports de la commission Aménagement des 12 septembre et 18 octobre 2016, 7 mars et 11 mai 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 juin 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. De procéder à la révision de son plan directeur 2014, adopté par le Conseil d'Etat le 17 septembre 2014.
2. D'élaborer une charte des espaces publics.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 200'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 79.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2018.



Législature 2015-2020
Délibération 17-11
Séance du 20 juin 2017

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 675'000 F, destinée à la participation de la commune au projet de déploiement de la fibre optique sur la commune. Réseau de l'Ultra large Bande avec la technologie Fibre to the Street / to the Building (FTTS/B) réalisé par Swisscom (Suisse) SA.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre e) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la stratégie de Swisscom (Suisse) SA relative au déploiement de son réseau de fibre optique, présentée à la commission Routes et infrastructures du 13 octobre 2016,

vu la volonté de la commune d'obtenir des prestations complémentaires au projet de base prévu par Swisscom (Suisse) SA et de disposer du meilleur réseau économiquement envisageable,

vu l'offre de Swisscom (Suisse) SA, du 4 mai 2017, relative à une participation financière de la commune dans le but d'optimiser le réseau fixe par la technologie FTTS/B avec pour éléments spécifiques : une couverture plus étendue du réseau sur le territoire de la commune, une vitesse supérieure et une mise à disposition du réseau anticipée d'une année, soit en 2019,

vu l'exposé des motifs du 8 juin 2017,

vu les rapports de la commission des Routes et infrastructures du 12 janvier 2016, du 24 mai 2016, du 13 octobre 2016 et du 27 février 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 13 mars 2017,

vu le rapport de la commission conjointe des Routes et infrastructures et des Finances du 6 juin 2017,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

7. De participer au coût relatif au déploiement par Swisscom (Suisse) SA d'un réseau de fibre optique avec la technologie FTTS/B, afin d'optimiser la couverture et la vitesse de ce réseau pour la commune.
8. D'attribuer, à cette fin, une subvention d'investissement à la société Swisscom (Suisse) SA, pour un montant maximal de 675'000 F.
9. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 675'000 F.
10. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
11. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
12. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331 « amortissement du patrimoine administratif », dès l'année 2018.



Législature 2015-2020
Délibération 17-12
Séance du 20 juin 2017

Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'un capital de dotation de 350'000 F à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive.

Conformément à la loi sur les fondations de droit public du 15 novembre 1958 (A 2 25),

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres t) et e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, fondation d'intérêt public communal, par délibération du Conseil municipal du 28 septembre 2015, approuvée par décision du département présidentiel du 19 novembre 2015,

vu la loi concernant la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (11798 / PA 578.00), adoptée par le Grand Conseil en date du 22 avril 2016 et entrée en vigueur le 18 juin 2016,

vu la nomination des membres par le Conseil administratif, le 2 novembre 2016 et par le Conseil municipal, le 8 novembre 2016, ainsi que les premières séances de la Fondation dès janvier 2017,

vu la nécessité de pouvoir bénéficier de fonds pour le fonctionnement courant de la Fondation, ainsi que pour répondre à sa mission,

vu l'exposé des motifs du 12 juin 2017,

vu le rapport de la commission des Finances du 6 juin 2017,

sur proposition du Conseil administratif et du président de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive,

le Conseil municipal
accepte

Par 16 oui et 1 abstention

13. D'octroyer à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive, fondation d'intérêt public communal, un montant destiné à son fonctionnement courant et aux dépenses découlant de sa mission.
14. D'ouvrir, à cet effet, au Conseil administratif un crédit d'engagement de 350'000 F.
15. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
16. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.



Législature 2015-2020
Motion 17-03
Séance du 20 juin 2017

Demande du Conseil d'établissement du 14 octobre 2015 de réaménagement du préau de l'école de la Californie

Constatant :

- vu la demande du Conseil d'établissement du 14 octobre 2015, à la direction d'établissement et à la commune, de créer un groupe de travail relatif au réaménagement du préau de l'école de la Californie et suite aux réflexions de ce groupe (direction, représentants du corps enseignant, parents d'élèves, animation parascolaire service des Bâtiments communal) ;
- vu les mesures prises au cours de ces dernières années : limitation des jeux de ballons dans le préau, à l'initiative des enseignants (suite à des accidents), suppression de la fontaine et du tourniquet (suite à la demande de parents) ;
- vu les demandes, de la direction, des enseignants, de l'association des parents d'élèves (APECOVE) et de parents comme l'implantation de nouveaux éléments pour enrichir cet espace, l'agrandissement ou la création d'un nouveau préau couvert et la suppression d'une zone herbeuse ;
- vu la vétusté des installations en place.

Souhaitant :

- améliorer la fonctionnalité du préau, en développant un concept global permettant d'intégrer harmonieusement les différents éléments disposés dans l'espace (jeux, végétation et mobilier urbain) ;
- améliorer le partage des espaces pour les différents groupes d'âge en respectant leurs besoins de mouvements et de jeux (par la sectorisation des espaces et leur délimitation par des éléments physiques).

Le Conseil administratif invite le Conseil municipal :

- à mandater le Conseil administratif pour l'étude d'un projet global de réaménagement du préau de l'école de la Californie ;
- à rapporter de l'avancement de ce projet aux commissions Scolaire et Aménagement, puis à la commission des Finances ;
- à proposer la participation d'un membre du Conseil municipal.

La motion est acceptée à l'unanimité (17 oui).



Demande du Conseil municipal du 20 juin 2017 d'enfouissement des lignes téléphoniques

Constatant :

- que de nombreux poteaux électriques et téléphoniques jalonnent la commune et enlaidissent le paysage
- que la largeur des trottoirs déjà insuffisante dans certains endroits, est encore réduite par les poteaux, devenant un danger pour les personnes marchant côte à côte ; poussant une poussette et rendant impossible l'utilisation des trottoirs par les personnes handicapées en chaise roulante
- qu'un accident pourrait arriver en cas d'intempéries
- que les lignes téléphoniques et électriques ont été enterrées lors de grands travaux, comme la tranchée couverte
- que les poteaux sont pratiquement inexistantes sur les trottoirs des communes avoisinantes

Souhaitant :

- que ces poteaux disparaissent et qu'un câblage souterrain soit effectué pour moderniser le réseau
- que la sécurité des utilisateurs des trottoirs soit mieux assurée
- que la sécurité des habitants vivant à côté des poteaux soit également assurée
- que l'amélioration de l'esthétique de l'urbanisme de la commune soit poursuivie
- que le retard de notre commune en matière d'enfouissement des lignes aériennes soit comblé dans les 10 prochaines années

Le Conseil municipal invite :

- Le Conseil administratif à prendre contact avec les SIG et /ou Swisscom ou toutes autres entreprises utilisant les câbles aériens en vue de l'enfouissement des câbles ;
- La commission des routes à se pencher sur ce problème et à proposer des solutions pour sécuriser les trottoirs et éliminer toutes les lignes aériennes sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive.
- La commission des routes à se pencher sur l'aspect financier de ce projet.

La motion est acceptée à l'unanimité (17 oui).

Demande du Conseil municipal du 20 juin 2017 d'étudier le FC St-Paul et son avenir

Constatant :

- Que la Commune de Collonge-Bellerive participe financièrement au fonctionnement du Stade de Rouelbeau bien que son équipe de football n'y joue qu'occasionnellement ;
- Que le terrain « B » du FC St-Paul, situé en zone agricole, fait l'objet d'un bail précaire et qu'une solution de remplacement devra être trouvée à moyen terme ;
- Que la jeunesse de Vézenaz est en demande d'espaces de détente ouverts à tous permettant notamment des jeux de ballon ;
- Que le stade historique de la Californie est actuellement fermé à cette population malgré des surfaces peu ou mal exploitées ;
- Que l'école de la Californie, professeurs et élèves, sont également demandeurs d'un espace où pourrait se dérouler les cours de gymnastique au printemps et en automne ;
- Qu'à l'intérieur de ce même périmètre un espace résiduel situé entre le chemin de la Californie et le terrain de football pourrait être optimisé, par exemple par la réalisation d'une surface synthétique permettant le jeu dans de mauvaises conditions météorologiques ;
- Que la parcelle du stade est en zone 5 (villas) et a une surface de 12'500 m2 représentant un patrimoine important pour la Commune ;

Souhaitant :

- Mener une réflexion globale sur le futur du FC St-Paul et de son stade en y associant tous les acteurs ;
- Proposer une solution pérenne et concertée capable d'apporter de nouveaux espaces de détente aux jeunes de notre commune ;

Le Conseil municipal décide de :

- Constituer une commission *ad-hoc* issue des membres du conseil municipal chargée, en concertation avec les responsables du FC St-Paul, de formuler des propositions concrètes pour l'avenir du club, de son stade et de ses équipements. Notamment d'étudier la possibilité de rendre accessible à d'autres acteurs l'espace résiduel situé entre le chemin de la Californie et le terrain de football.
- Demande que cette commission revienne avec ses propositions auprès du Conseil municipal dans un délai raisonnable.

La motion est acceptée à l'unanimité (17 oui).

